

# Fiche de données de sécurité

page: 1/20

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 30.07.2014

Version: 1.0

Produit: **ALLCON 10**

FR

date d'impression 04.08.2014

## **SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.**

### **1.1. Identificateur de produit**

## **ALLCON 10**

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées significatives: Produit chimique pour la construction

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:

beko GmbH

Rappenfeldstraße 5

86653 Monheim

Téléphone: +49-9091-90898-0 Fax : -29

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

DE/EN: Poison Control Center Mainz: +49 (0) 6131/19240

---

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 2

Resp. Sens. 1

Skin Sens. 1

Carc. 2  
STOT SE 3 (Irritant pour le système respiratoire)  
STOT RE 2

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:  
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
Nocif: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:  
Danger

Mention de Danger:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de Prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
P102	À conserver hors de portée des enfants.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P260	Ne pas inhaler poussières/brouillards/vapeurs.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les dispositions de sécurité.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P264	Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

## Conseils de prudence (Intervention):

P308 + P311	En CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P341 + P311	EN CAS D'INHALATION: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
P303 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P311	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P337 + P311	Si l'irritation oculaire persiste : appeler une CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.

## Conseil de Prudence (Elimination):

P501	Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI), diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane, ISOCYANATE DE O-(P-ISOCYANATOBENZYL)PHÉNYLE

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 1999/45/CE ('Directive Préparations')

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.



Phrase(s)-R

R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20	Nocif: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S23.5	Ne pas respirer les vapeurs.
S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S37/39	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Les personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de problèmes de peau devraient éviter tout contact, y compris le contact cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions de mauvaise ventilation sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 selon la norme EN 14387) qui soit utilisé.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI), diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane, ISOCYANATE DE O-(P-ISOCYANATOBENZYL)PHÉNYLE

Contient des isocyanates. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

## SECTION 3: Composition / Information sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange à base de: isocyanate

#### Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

P-MDI

Teneur (W/W):  $\geq 7\%$  -  $< 15\%$   
Numéro CAS: 9016-87-9

Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)  
Eye Dam./Irrit. 2  
Skin Corr./Irrit. 2  
STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)  
Skin Sens. 1  
Resp. Sens. 1  
Carc. 2  
STOT RE 2 (Inhalation - Vapeur)  
H315, H317, H319, H332, H334, H335, H351,  
H373  
EUH204  
EUH204

#### Les limites de concentrations spécifiques

Eye Irrit. 2:  $\geq 5\%$   
Skin Irrit. 2:  $\geq 5\%$   
Resp. Sens. 1:  $\geq 0,1\%$   
STOT SE 3:  $\geq 5\%$

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 30.07.2014

Version: 1.0

Produit: **ALLCON 10**

FR

date d'impression 04.08.2014

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 3\%$	Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)
Numéro CAS: 101-68-8	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 202-966-0	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457014-47	Resp. Sens. 1
Numéro INDEX: 615-005-00-9	Skin Sens. 1
	Carc. 2
	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	STOT RE 2
	STOT RE (Organes olfactifs) 2 (Par inhalation)
	H319, H315, H332, H334, H317, H335, H351, H373, H373

Les limites de concentrations spécifiques

Resp. Sens. 1:  $\geq 0,1\%$   
 Skin Corr./Irrit. 2:  $\geq 5\%$   
 Eye Dam./Irrit. 2:  $\geq 5\%$   
 STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire:  $\geq 5\%$

oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 3\%$	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro CAS: 6425-39-4	H319
Numéro-CE: 229-194-7	
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969278-20	

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Teneur (W/W): $\geq 0,3\%$ - $< 3\%$	Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)
Numéro CAS: 5873-54-1	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 227-534-9	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480143-45	Resp. Sens. 1
Numéro INDEX: 615-005-00-9	Skin Sens. 1
	Carc. 2
	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	STOT RE 2
	H319, H315, H332, H334, H317, H335, H351, H373

Les limites de concentrations spécifiques

Resp. Sens. 1:  $\geq 0,1\%$   
 Skin Corr./Irrit. 2:  $\geq 5\%$   
 Eye Dam./Irrit. 2:  $\geq 5\%$   
 STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire:  $\geq 5\%$

diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 30.07.2014

Version: 1.0

Produit: **ALLCON 10**

FR

date d'impression 04.08.2014

Teneur (W/W): $\geq 0,1\%$ - $< 1\%$	Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)
Numéro CAS: 2536-05-2	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 219-799-4	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro INDEX: 615-005-00-9	Resp. Sens. 1
	Skin Sens. 1
	Carc. 2
	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	STOT RE 2
	H319, H315, H332, H334, H317, H335, H351, H373

Les limites de concentrations spécifiques

Resp. Sens. 1:  $\geq 0,1\%$   
 Skin Corr./Irrit. 2:  $\geq 5\%$   
 Eye Dam./Irrit. 2:  $\geq 5\%$   
 STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire:  $\geq 5\%$

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

## P-MDI

Teneur (W/W):  $\geq 7\%$  -  $< 15\%$   
 Numéro CAS: 9016-87-9  
 Symbole(s) de danger: Xn  
 Phrase(s)-R: 20, 36/37/38, 40, 42/43, 48/20

## diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Teneur (W/W):  $\geq 1\%$  -  $< 3\%$   
 Numéro CAS: 101-68-8  
 Numéro-CE: 202-966-0  
 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457014-47  
 Numéro INDEX: 615-005-00-9  
 Symbole(s) de danger: Xn  
 Phrase(s)-R: 20, 36/37/38, 40, 42/43, 48/20  
 Carc. Cat. 3

## oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle

Teneur (W/W):  $\geq 1\%$  -  $< 3\%$   
 Numéro CAS: 6425-39-4  
 Numéro-CE: 229-194-7  
 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969278-20  
 Symbole(s) de danger: Xi  
 Phrase(s)-R: 36/38

## isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Teneur (W/W):  $\geq 0,3\%$  -  $< 3\%$   
 Numéro CAS: 5873-54-1  
 Numéro-CE: 227-534-9  
 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480143-45

Numéro INDEX: 615-005-00-9  
Symbole(s) de danger: Xn  
Phrase(s)-R: 20, 36/37/38, 40, 42/43, 48/20  
Carc. Cat. 3

diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane

Teneur (W/W):  $\geq 0,1\%$  -  $< 1\%$   
Numéro CAS: 2536-05-2  
Numéro-CE: 219-799-4  
Numéro INDEX: 615-005-00-9  
Symbole(s) de danger: Xn, Xi  
Phrase(s)-R: 20, 36/37/38, 42/43, 40, 48/20  
Carc. Cat. 3

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

---

## SECTION 4: Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: toux, Irritation des yeux, irritation cutanée, Symptômes allergiques

Dangers: Une sensibilisation respiratoire peut provoquer des symptômes allergiques (de type asthme) dans les voies respiratoires inférieures, incluant des éternuements, un essoufflement et des difficultés respiratoires qui peuvent apparaître ultérieurement. L'inhalation répétée de fortes concentrations peut provoquer des dommages pulmonaires, y compris une fonction pulmonaire



réduite qui peut être permanente. Les substances provoquant l'irritation des voies respiratoires inférieures peuvent aggraver les réactions de type asthme qui peuvent être causées par l'exposition à des produits.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, vapeurs nocives, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur, quitter immédiatement la pièce. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.). Éliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosols. Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs. Eviter le contact cutané. En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -10 °C

Les caractéristiques du produit sont modifiées de façon irréversible lorsque la température limite est dépassée.

Protéger des températures supérieures à : 50 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

---

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

101-68-8: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

VME 0,1 mg/m<sup>3</sup> ; 0,01 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

VLE (FR) 0,2 mg/m<sup>3</sup> ; 0,02 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

9016-87-9: diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI)

VME 0,1 mg/m<sup>3</sup> ; 0,01 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

VLE (FR) 0,2 mg/m<sup>3</sup> ; 0,02 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire:**

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

**Protection des mains:**

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

**Vêtements de protection:**

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	pâteux(se)
Couleur:	beige
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée pertinente n'est disponible.
Valeur du pH:	non applicable
Point de fusion:	< 0 °C
Point d'ébullition:	> 150 °C
Point d'éclair:	> 180 °C
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Inflammabilité:	non déterminé
Inflammabilité des produits aérosols:	non applicable, le produit ne forme pas d'aérosols inflammables

Limite inférieure d'explosivité:  
ne s'applique pas  
Température d'auto-inflammation: > 400 °C  
Pression de vapeur:  
Le produit n'a pas été testé.  
Densité: env. 1,4 g/cm<sup>3</sup>  
densité de vapeur relative (air):  
non déterminé  
Solubilité dans l'eau: non soluble  
Auto-inflammabilité: non auto-inflammable

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité dynamique: non déterminé  
Risque d'explosion: aucune propriété explosive  
Propriétés comburantes: non comburant

## 9.2. Autres informations

Densité apparente: non applicable  
Miscibilité avec l'eau: non miscible  
Temps d'écoulement: 91 s  
(20 °C)  
Autres informations:  
Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:  
acides forts, bases fortes, oxydants puissants, agent réducteur puissant

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Irritant par contact avec la peau

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. La substance peut entraîner une sensibilisation du système respiratoire. Les études sur animaux laissent supposer qu'une exposition par contact avec la peau peut entraîner une sensibilisation pulmonaire. La pertinence de ce résultat n'est cependant pas clairement établie pour l'homme.

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Les résultats de plusieurs tests de mutagenèse avec des microorganismes, des cultures de cellules de mammifères, et des mammifères sont disponibles. L'ensemble des informations disponibles ne donne pas d'indication pour un effet mutagène de la substance.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale. L'effet cancérigène ne peut être exclu en toute sécurité. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

*Données relatives à : diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane*

*Evaluation du caractère cancérogène:*

*Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale. La pertinence de ce résultat n'est cependant pas clairement établie pour l'homme. Groupe 3 IARC (non classifiable au regard de la cancérogénicité humaine).*

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Aucun effet n'a été rapporté sur les organes reproducteurs dans des études sur l'animal à long terme.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.

#### Expériences chez l'homme

Données expérimentales/calculées:

Lors d'une application dans le respect des préconisations, aucune séquelle n'est connue.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer des dégâts spécifiques aux organes en cas d'exposition répétée par inhalation. Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plan. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

#### Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. D'après les résultats des études de toxicité long terme (chronique), il est très probable que le produit ne soit pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE). Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

D'après l'ensemble des données disponibles, le produit n'est pas bioaccumulable.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

### **12.6. Autres effets néfastes**

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **12.7. Indications complémentaires**

Autres informations sur l'écotoxicité:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle. Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

RID

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

### Transport fluvial intérieur

ADN

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable



Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu
Transport par voie navigable en bateau citerne:	Non évalué

**Transport maritime**

## IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

**Sea transport**

## IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

**Transport aérien**

## IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

**Air transport**

## IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

**14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

### Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 202-966-0, 219-799-4, 56

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 62

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

**SECTION 16: Autres informations**Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)  
 Eye Dam./Irrit. 2A  
 STOT SE 3 (Irritant pour le système respiratoire)  
 Skin Corr./Irrit. 2  
 Resp. Sens. 1  
 Skin Sens. 1  
 Carc. 2  
 STOT RE 2

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Xn	Nocif.
Xi	Irritant.
20	Nocif par inhalation.
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
48/20	Nocif: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Resp. Sens.	Sensibilisation des voies respiratoires
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Carc.	Cancérogénicité
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Irrit.	Irritation sévère des yeux
Skin Irrit.	Irritation de la peau
Carc. Cat. 3	Substances cancérogènes Catégorie 3 : Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérogènes possibles.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

---

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 30.07.2014

Version: 1.0

Produit: **ALLCON 10**

FR

date d'impression 04.08.2014

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes () à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes olfactifs) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.